

Poursuite du CSA M spécial « projet de loi de finance 2027 » : Derrière les chiffres du budget 2027, la question des missions et des agents

Comité social d'administration Ministériel du 7 octobre 2026

Suite à une première réunion de présentation du budget aux représentants du personnel, au cours de laquelle le projet de loi de finances 2027 a été distribué, l'administration a proposé un second rendez-vous afin que les représentants puissent étudier le document avec plus d'attention. Ces derniers ont accepté, et, à la demande de **FO Agriculture**, l'administration a consenti à poursuivre les échanges concernant le PLF 2027 dans le cadre formel du Comité social d'administration ministériel (CSA M).

Ce CSA M était présidé par Madame Cécile BIGOT-DEKEYZER, Secrétaire générale, accompagnée des Directrices et Directeurs généraux de l'alimentation (DGA) Marie-Christine Le Gal, la performance économique (DGPE) Serge Lhermitte et de l'enseignement et de la recherche (DGER) Maud Faipoux.

FO Agriculture était représentée par : Stéphane Touzet, Nicolas Gilot, Soizic Blot, Catherine Hobeniche, Amélie Schell, Martine Bolland et Mathieu Pinson.

SOMMAIRE

Introduction.....	2
Enseignement agricole : des moyens à mettre en regard des objectifs.....	2
Carrières et rémunérations : une promesse interministérielle encore très floue.....	3
Programme 206 : la question centrale des effectifs, des missions et de la priorisation.....	4
Brexit : combien d'emplois seront réellement supprimés et quels seront-ils ?.....	4
Programme 215 : quelles missions resteront réellement dans les DRAAF ?.....	5
Action sociale : une réponse renvoyée au groupe de travail.....	5
Numérique et cybersécurité.....	5
Conclusion.....	6

Introduction

Derrière les chiffres budgétaires annoncés pour 2027, une question revient dans l'ensemble des échanges : avec quels moyens le ministère entend-il continuer à assurer ses missions ? Enseignement agricole, programmes 206 et 215, contrôles sanitaires, Brexit, emplois contractuels, carrières et rémunérations : les sujets abordés lors de cette réunion d'échanges entre l'administration et les organisations syndicales peuvent sembler très différents. Pourtant, ils renvoient tous à une même problématique : **l'écart entre les objectifs affichés par le ministère et les moyens effectivement disponibles pour les atteindre.** L'administration met en avant l'adaptation des moyens aux besoins, le dialogue de gestion et la priorisation des missions.

FO Agriculture alerte quant à elle sur les conséquences concrètes de ces choix : quelles missions seront effectivement maintenues ? Avec quels effectifs ? Que restera-t-il aux services lorsque les moyens ne permettront plus de tout faire ? Et surtout, comment garantir que la contrainte budgétaire ne se traduira pas progressivement par un transfert de missions, une dégradation des conditions de travail ou une perte de capacité d'action ?

Cette question revient régulièrement dans les échanges sur les **programmes 206 (Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation) et 215 (Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture)**, mais également pour l'enseignement agricole : comment atteindre l'objectif de former davantage de jeunes, accompagner l'augmentation des effectifs étudiants et répondre aux nouvelles orientations de la politique agricole sans renforcer durablement les moyens humains ?

Au fil des débats, plusieurs réponses restent encore imprécises. Les échanges permettent néanmoins d'identifier les principales lignes de fracture entre **une logique d'optimisation et de priorisation portée par l'administration** et la demande des représentants des personnels de disposer de moyens permettant d'assurer effectivement les missions confiées aux agents.

Enseignement agricole : des moyens à mettre en regard des objectifs

Interrogations des représentants des personnels

- **Repas à 1 € pour les étudiants en BTS agricole** : quelle est la portée réelle de la mesure dans les établissements agricoles ? Combien de nos étudiants et de nos établissements sont concernés ? Quelle compensation financière est prévue pour les établissements conventionnés avec les CROUS ?
- **Hausse des effectifs étudiants dans l'enseignement supérieur agricole**, notamment vétérinaire : les créations d'emplois ont-elles réellement suivi l'augmentation des effectifs et des activités ?
- **Enseignement technique agricole** : les représentants des personnels soulignent le décalage entre l'augmentation des effectifs d'élèves et la progression limitée des moyens.
- **Loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture** : quels crédits sont réellement consacrés aux mesures de la loi, au-delà de la ligne budgétaire globale consacrée à la promotion et à l'attractivité ?
- **Objectif de +30 % de jeunes formés** : quelles ressources sont prévues pour la formation continue et l'apprentissage, notamment pour les CFPPA et les CFA ?

- **Dotation Globale Horaire (DGH) et seuils de dédoublement** : les représentants contestent une organisation qui renvoie davantage les arbitrages aux établissements alors que les moyens ne permettent plus de maintenir l'ensemble des dédoublements et certaines options.
- **Emplois médico-sociaux** : pourquoi ne pas utiliser les emplois créés pour renforcer les assistants de service social et les psychologues/conseillers d'orientation, alors que le recrutement des médecins scolaires reste très difficile ?
- **Revalorisation des enseignants en milieu de carrière** : comment les enseignants de l'enseignement agricole bénéficieront-ils de la mesure annoncée pour l'Éducation nationale ?

Échanges avec l'administration

L'administration met en avant les **+46 ETP** pour l'enseignement technique et explique que les moyens sont ajustés en fonction des effectifs réellement constatés à la rentrée. Elle indique également que des moyens supplémentaires de DGH ont été distribués pendant l'été. Les représentants des personnels contestent toutefois cette présentation en soulignant que :

- les moyens supplémentaires ne permettent pas nécessairement de répondre au passif accumulé ;
- les seuils de dédoublement devenus indicatifs transfèrent une partie de la contrainte vers les établissements ;
- la hausse des effectifs et l'objectif de +30 % devraient conduire à une réflexion plus structurelle sur le modèle d'allocation des moyens.

Pour les **CFA/CFPPA**, l'administration ne dispose pas d'éléments précis en séance et s'engage à apporter une réponse écrite.

Carrières et rémunérations : une promesse interministérielle encore très floue

Chantier interministériel annoncé pour la **valorisation des carrières, des avancements et des promotions** : quelle place le ministère de l'Agriculture entend-il y prendre ? Quel calendrier ? Quelles garanties pour les corps spécifiques du ministère ? Une simple mention dans les documents budgétaires ne permet pas de répondre aux agents qui attendent des perspectives concrètes.

Le secrétariat général confirme que le ministère participera aux groupes de travail de la DGAFP, entend être proactif et défendre les spécificités des corps du ministère. En revanche, aucun calendrier précis ni contenu détaillé du chantier n'est encore disponible. Le débat fait donc apparaître, sur ce point encore, un **écart entre l'annonce politique et sa traduction concrète pour les agents**.

Programme 206 : la question centrale des effectifs, des missions et de la priorisation

C'est clairement l'un des principaux points de tension de cette rencontre. **FO Agriculture** conteste l'idée que la situation puisse être résumée à une simple « priorisation » :

- Nous savons que des réductions ou transferts impacteront plus ou moins les DDI.
- Nous savons que des services se voient déjà demandés de faire plus avec toujours moins d'agents.
- Nous savons que le MAASA a déjà annoncé aux préfets et directeurs qu'il faudra définir des priorités.
- Nous savons aussi que prioriser ne signifie pas automatiquement supprimer des missions.
- Nous savons que s'écarter d'un secteur d'activité entraîne son retour sous les feux de la rampe à court ou moyen terme.

FO Agriculture engage la responsabilité du MAASA sur la sécurité juridique et la santé mentale de ses agents ! Elle cite notamment des situations où des inspections de lots à l'export ne sont plus considérées comme prioritaires faute de moyens, avec des conséquences potentielles sur la sécurité juridique des agents et sur les conditions d'exercice des missions. **FO Agriculture** demande donc :

- quelles missions seront réellement prioritaires ?
- qui décidera de ce qui ne sera plus fait ?
- comment sera protégée la responsabilité des agents et de la chaîne hiérarchique ?
- comment éviter que la priorisation ne devienne, de fait, un abandon de missions ?

La DGAL explique que la démarche de priorisation vise à **faire remonter du terrain ce qui est réellement fait, ce qui ne l'est pas et ce qui pourrait être réalisé différemment**. Elle insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une doctrine nationale préétablie de suppression de missions, mais d'un travail de dialogue avec les services déconcentrés. L'administration précise également que les contrôles réglementairement obligatoires à 100 % restent obligatoires et qu'ils doivent être effectués (comme l'exemple évoqué ci-dessus des contrôles exports). La priorisation concerne davantage les activités relevant d'une approche par analyse de risque.

Point de débat important : FO Agriculture voit dans cette démarche le risque d'une **institutionnalisation de la pénurie**, tandis que l'administration la présente comme un outil de pilotage permettant d'adapter les missions aux moyens réellement disponibles.

Brexit : combien d'emplois seront réellement supprimés et quels seront-ils ?

FO Agriculture demande des précisions sur les **100 ETP environ susceptibles d'être supprimés à terme** en lien avec la fin des dispositifs Brexit :

- quels emplois sont concernés et dans quels délais ?
- les suppressions sont-elles définitivement arbitrées ou d'autres suppressions pourraient-elles intervenir ultérieurement.

La DGAL estime à environ **100 ETP** les emplois susceptibles d'être "libérés" à terme, mais indique ne pas pouvoir fournir une cartographie précise à ce stade. Le calendrier dépend notamment de l'évolution des négociations avec le Royaume-Uni et de la mise en œuvre effective du dispositif.

L'administration ne peut pas garantir qu'il n'y aura pas de nouveaux « rabots » dans les années à venir.

Programme 215 : quelles missions resteront réellement dans les DRAAF ?

Les représentants des personnels s'inquiètent de la baisse des effectifs du programme 215 et demandent concrètement : **Quelles missions resteront aux DRAAF avec des effectifs en diminution ?**

FO Agriculture et les autres organisations syndicales refusent que la baisse des moyens conduise progressivement à transférer ou externaliser les missions, comme cela a pu être constaté sur d'autres programmes. Elle pointe les dangers du "faire toujours plus avec toujours moins" et demande que les documents de performance soient associés aux travaux afin de connaître concrètement les missions qui seront maintenues, adaptées ou abandonnées. L'administration relativise l'ampleur de la baisse : **25 ETP** seraient concernés, soit en moyenne moins de deux ETP par DRAAF, et rappelle que les effectifs avaient augmenté en 2024 avec notamment un ETP supplémentaire au titre de la planification écologique.

La répartition précise des 25 ETP n'est cependant pas encore arrêtée. Les discussions avec les DRAAF sont en cours avant le dialogue de gestion fin octobre.

Action sociale : une réponse renvoyée au groupe de travail

Les représentants des personnels demandent quelle sera l'évolution des crédits consacrés à l'action sociale, et notamment à l'ASMA, en soulignant la baisse du pouvoir d'achat des prestations, l'effet de l'inflation et la diminution progressive des possibilités offertes aux agents et à leurs enfants.

L'administration précise qu'elle n'apportera pas de réponse détaillée dans cette réunion. Le sujet est renvoyé au **groupe de travail action sociale du 15 octobre** prochain.

Numérique et cybersécurité

Les représentants des personnels interrogent l'administration sur les moyens budgétaires consacrés à la cybersécurité, notamment après l'incident ayant sévèrement affecté le MAASA.

L'Administration indique que le PLF 2027 prévoit une **augmentation des crédits numériques, notamment pour la cybersécurité**, malgré une baisse globale des crédits hors titre 2 du programme 215.

En revanche, aucun financement interministériel spécifique de la DINUM (Direction Interministérielle du Numérique) n'est à ce stade prévu pour financer les investissements internes des ministères. Une évolution future pourrait intervenir avec la transformation de la DINUM en une agence qui s'appellera ARIANE. Le MAASA ne s'appuie donc pas sur la DINUM pour faire ses investissements dans ce domaine.

Conclusion

Cette réunion a surtout fait apparaître un **décalage entre le discours de maintien ou d'optimisation des missions et la réalité des moyens disponibles**. L'administration insiste sur l'adaptation, l'optimisation, le dialogue de gestion et la priorisation.

FO Agriculture demande **ce qui sera concrètement fait, avec quels agents, quelles missions seront maintenues et qui assumera la responsabilité lorsque les moyens ne permettront plus de tout faire ?** Principales préoccupations sur les programmes **206 et 215**, mais le même questionnement apparaît dans l'enseignement agricole : **les objectifs affichés (+30 % de jeunes formés, augmentation des effectifs étudiants, nouvelles missions) peuvent-ils réellement être atteints avec les moyens budgétaires annoncés ?**

Enfin, plusieurs sujets restent **sans réponse précise à l'issue de la réunion** : les moyens CFA/CFPPA, le détail des crédits de la LOA, le calendrier du chantier interministériel sur les carrières, la cartographie des ETP Brexit et la priorisation des missions, la répartition définitive des suppressions sur le programme 215...

FO Agriculture reste à votre écoute pour porter toutes les illustrations concrètes de ces incohérences que vous souhaiteriez faire remonter et mettre l'Administration devant ses responsabilités en matière de santé et de sécurité de ses personnels.

*L'équipe **FO Agriculture***



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

